

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 13 JAN. 2025
portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale**

NOR : JUST2500300A

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la Justice,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 modifié relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au Conseil national de l'action sociale :

En qualité de membres titulaires représentant l'administration :

- Mme **Carine CHEVRIER**, secrétaire générale, ou son représentant ;
- M. **Pascal PRACHE**, directeur des services judiciaires, ou son représentant ;
- M. **Sébastien CAUWEL**, directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- Mme **Caroline NISAND**, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant ;
- M. **Julien LE GARS**, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- M. **Nicolas DE SAUSSURE**, chef du service des ressources humaines ;
- Mme **Anne FICHOU-GENTE**, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris Ile-de-France ;
- M. **Maxime RIBAR**, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;

- M. Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;
- M. Frédéric BERARD, directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Ile de France/outre-mer ;
- Mme Sarah EL QAISI, cheffe du bureau des politiques sociales au secrétariat général.

En qualité de membres suppléants représentant l'administration :

- Mme Sophie REYNES, sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail ;
- Mme Emilie PAUZAT, adjointe à la sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail ;
- M. Hugo FREZET, adjoint au chef de cabinet de la direction des affaires criminelles et des grâces ;
- M. Joachim BENDAVID, sous-directeur de l'expertise à la direction de l'administration pénitentiaire ;
- Mme Sylvie BERBACH, sous-directrice des ressources humaines des greffes à la direction des services judiciaires ;
- Mme Anne BONNEHON, cheffe du service des ressources humaines et budgétaires à la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- Mme Maud WOLFF, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Versailles ;
- M. Gilles LEMEE, conseiller juridique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest ;
- Mme Muriel REGNARD, adjointe à la cheffe du bureau des politiques sociales au secrétariat général ;
- M. Christophe LABEDAYS, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

En qualité de membres titulaires représentant les personnels :

- **M. Jean-François FORGET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **Mme Brigitte BRUNEAU BERCHERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Frédéric GALLIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Emmanuel CHAMBAUD**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **Mme Sandrine DEBATS**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. François DJAMBA**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Joël ESPEL**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Emmanuel BAUDIN**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Samuel DEHONDT**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Jessy ZAGARI**, représentant Force Ouvrière ;
- **Mme Patricia ARCADE**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Emmanuel GIRAUD**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Jean-Jacques PIERON**, représentant Force ouvrière ;
- **Mme Carole RICOUS**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- **M. Thierry TAMÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- **Mme Geneviève MAROT**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- **M. François-Xavier GIACOBBI**, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail.

En qualité de membres suppléants représentant les personnels :

- **M. Gilles LARIVIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Alexandre VISSOUVANADIN**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Christophe PINTO**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Benoît NORMAND**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **Mme Corinne MIN**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **Mme Coralie FLAUGNATTI**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **M. Thierry GRIFFET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- **Mme Gaëlle VERSCHAEVE**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Erwan SAOUDI**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Hicham SABR**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Medjid MOUHOUB**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Yoan KARAR**, représentant Force Ouvrière ;
- **Mme Catherine URTIAGA**, représentant Force Ouvrière ;
- **M. Pascal MARIÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- **Mme Catherine BACHORZ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- **Mme Françoise BARRIER**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- **M. Elyamine SAID** représentant la Confédération Française Démocratique du Travail.

Article 2

L'arrêté du 20 juin 2024 portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale est abrogé.

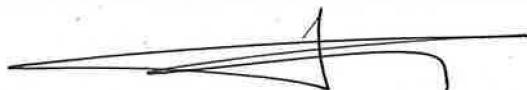
Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le . **13 JAN. 2025**

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail



Sophie REYNES